



Luxembourg, le 6 août 2021

Aux administrations communales
et syndicats intercommunaux
du Grand-Duché de Luxembourg

Objet : Consultation du public sur le projet du troisième plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE), transposée en droit luxembourgeois par la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, les Etats membres de l'Union européenne sont appelés à encourager la participation active du public à l'élaboration, la révision et la mise à jour des plans de gestion à établir, tous les six ans, au titre de l'article 13 de ladite directive.

Le plan de gestion et le programme de mesures, qui en fait partie intégrante, constituent les outils principaux de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. Le plan de gestion définit la stratégie de développement durable dans le domaine de la gestion et de protection des eaux en vue d'atteindre le bon état des eaux tel que défini par ladite directive alors que le programme de mesures définit des mesures et actions concrètes visant à minimiser les pressions s'exerçant sur les différentes masses d'eau. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, le plan de gestion doit être établi pour les parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse.

Le troisième plan de gestion, qui couvrira la période de 2021 à 2027, doit être publié le 22 décembre 2021 au plus tard. En vue de l'élaboration de ce troisième plan de gestion, une consultation du public portant sur le projet du troisième plan de gestion doit être effectuée.

Dans ce contexte, le projet du troisième plan de gestion et ses différentes annexes, rédigés par l'Administration de la gestion de l'eau, ont été publiés sur le site internet de l'Administration de la gestion de l'eau en date du 1^{er} mars 2021 et peuvent y être téléchargés (<https://eau.gouvernement.lu/fr/actualites/2021/04-avril/Consultation-du-public-projet-3e-PdG.html>).

Comme indiqué dans mon courrier du 22 avril 2021 annexé ci-joint, ainsi qu'expliqué lors de la présentation du projet de plan de gestion au grand public le 4 mai 2021, toute personne intéressée peut, pendant un délai de six mois, émettre des observations écrites à l'égard de ces documents. Les observations écrites peuvent être déposées jusqu'au 17 octobre 2021 :



- soit auprès du collège des bourgmestre et échevins qui les transmet au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ;
- soit par voie postale directement auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Une copie des observations écrites peut également être transmise par voie postale ou par courriel (dce@eau.etat.lu) à l'Administration de la gestion de l'eau.

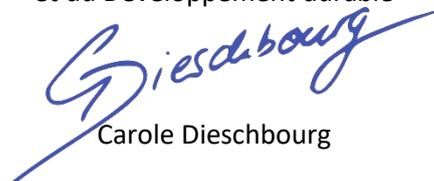
Les communes disposent d'un délai de sept mois pour émettre leurs observations écrites. L'avis des communes devra donc parvenir jusqu'au 17 novembre 2021 au plus tard à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (ou MECDD)
WBP3
L-2918 Luxembourg

Je tiens à vous rappeler que le projet du troisième plan de gestion a en outre fait l'objet d'une série de 3 tables-rondes qui ont porté sur différentes thématiques liées à l'eau. Les vidéos de ces événements sont disponibles sur le site internet de l'Administration de la gestion de l'eau sous le lien suivant : [https://eau.gouvernement.lu/fr/administration/directives/Directive-cadre-sur-leau/3e-cycle-\(2021-2027\)/Seances-plenieres-et-dinformation.html](https://eau.gouvernement.lu/fr/administration/directives/Directive-cadre-sur-leau/3e-cycle-(2021-2027)/Seances-plenieres-et-dinformation.html).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole Dieschbourg





Luxembourg, le 22 avril 2021

Aux administrations communales
et syndicats intercommunaux
du Grand-Duché de Luxembourg

Objet : Consultation du public sur le projet du troisième plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE), transposée en droit luxembourgeois par la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, les Etats membres de l'Union européenne sont appelés à encourager la participation active du public à l'élaboration, la révision et la mise à jour des plans de gestion à établir, tous les six ans, au titre de l'article 13 de ladite directive.

Le plan de gestion et le programme de mesures, qui en fait partie intégrante, constituent les outils principaux de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. Le plan de gestion définit la stratégie de développement durable dans le domaine de la gestion et de protection des eaux en vue d'atteindre le bon état des eaux tel que défini par ladite directive alors que le programme de mesures définit des mesures et actions concrètes visant à minimiser les pressions s'exerçant sur les différentes masses d'eau. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, le plan de gestion doit être établi pour les parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse.

Le troisième plan de gestion, qui couvrira la période de 2021 à 2027, doit être publié le 22 décembre 2021 au plus tard. En vue de l'élaboration de ce troisième plan de gestion, une consultation du public portant sur le projet du troisième plan de gestion doit être effectuée.

Dans ce contexte, le projet du troisième plan de gestion et ses différentes annexes, rédigés par l'Administration de la gestion de l'eau, ont été publiés sur le site internet de l'Administration de la gestion de l'eau en date du 1^{er} mars 2021 et peuvent y être téléchargés (<https://eau.gouvernement.lu/fr/actualites/2021/04-avril/Consultation-du-public-projet-3e-PdG.html>).



Toute personne intéressée peut, pendant un délai de six mois, émettre des observations écrites à l'égard de ces documents. Les observations écrites peuvent être déposées jusqu'au 17 octobre 2021 :

- soit auprès du collège des bourgmestre et échevins qui les transmet au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable;
- soit par voie postale directement auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Une copie des observations écrites peut également être transmise par voie postale ou par courriel (dce@eau.etat.lu) à l'Administration de la gestion de l'eau.

Les communes disposent d'un délai de sept mois pour émettre leurs observations écrites. L'avis des communes devra donc parvenir jusqu'au 17 novembre 2021 au plus tard à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (ou MECDD)
WBP3
L-2918 Luxembourg

Le projet du troisième plan de gestion sera présenté au grand public lors d'une réunion plénière le 4 mai 2021 à 18h.

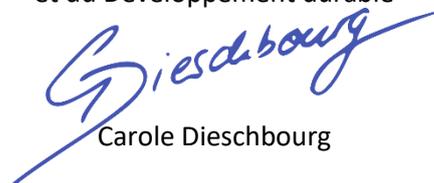
Une série de 3 tables-rondes aura lieu à partir de mi-juin 2021 portant sur les sujets suivants :

Liewen mam Waasser
Liewen um Waasser
Liewen vum Waasser

La réunion plénière et les tables-rondes seront organisés par visioconférence et tenus majoritairement en langue luxembourgeoise. Les informations y relatives seront publiées sur le site internet de l'Administration de la gestion de l'eau (www.eau.gouvernement.lu). Si vous souhaitez participer à la session plénière, inscrivez-vous par courriel à wbp3@mev.etat.lu en indiquant votre nom et, le cas échéant, le nom de votre organisation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg

